

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 7^e jour du mois de février deux mille dix-sept (7 février 2017), à la salle municipale de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Monsieur Gérald Delisle, conseiller
Madame Isabelle Denis, conseillère
Madame Diane Morasse, conseillère
Monsieur Michel Sasseville, conseiller
Monsieur Yves Pagé, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2017
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Autorisation paiement - Frais de remboursement des élus

3 Sécurité publique

- 3.1 Adoption du rapport annuel - Schéma de couverture de risque

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Demande d'aide financière PADF 2017-2018
- 4.2 Résolution protocole avec le MTQ pour trottoir
- 4.3 Résolution demande à Hydro-Québec - Déplacement de poteaux

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Résolution d'autorisation - Prises de vues avec un Drone au NDA Jam
- 6.2 Résolution mention de félicitations au comité de Chasse et Pêche Notre-Dame-de-Montauban
- 6.3 Résolution mention de félicitations à tous les bénévoles qui ont participé au tournoi hockey
- 6.4 Résolution aide financière - Fabrique NDA pour le feuillet paroissial

- 6.5 Résolution autorisation paiement NDA JAM aide financière 2016
- 6.6 Résolution demande d'aide financière Association Chasse et Pêche Notre-Dame-de-Montauban
- 6.7 Résolution demande de subvention FDT - Enveloppe régionale
- 6.8 Résolution demande de subvention FDT - Enveloppe locale

7 Autres sujets

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Nomination du comité ressources humaines
 - 7.1.2 Résolution entente avec la Coopérative de Solidarité Multiservices Montauban
- 7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée
- 7.3 Résolution levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Guy Lavoie, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-02-22

Monsieur Lavoie fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Yves Pagé, appuyé par monsieur Gérald Delisle et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance de février 2017 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal du 17 janvier 2017

2017-02-23

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2017 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Delisle, appuyé par madame Diane Morasse et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2017-02-24

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de février 2017 faisant état de la correspondance reçue au cours du mois de janvier 2017 et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Morasse, appuyé par monsieur Gérald Delisle et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de février 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

2017-02-25

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par monsieur Yves Pagé et madame Isabelle Denis;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT que le paiement des comptes inclus les chèques #26769 à #26825 (156 395,87 \$), accès D #16013, #16174, #77292, #39143, #26674 (19 346,67 \$), ainsi que les salaires du 14 janvier au 28 janvier 2017 (31 715,58 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Louis Martel, appuyé par monsieur Michel Sasseville et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 janvier 2017, au montant de 207 458,12 \$, soient approuvées et payés.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 janvier 2017.

*Benoit Caouette
Directeur général adjoint*

2.2 Autorisation paiement - Frais de remboursement des élus

2017-02-26

Il est proposé par madame Diane Morasse, appuyé par monsieur Gérald Delisle et résolu que les élus ont déclarés qu'ils n'avaient reçu aucune compensation pour le mois de janvier 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois de janvier 2017.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Adoption du rapport annuel - Schéma de couverture de risque

2017-02-27

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel du schéma de couverture de risque, par le directeur en incendie;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel doit être transmis à la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Diane Morasse, appuyé par monsieur Gérald Delisle et résolu que le rapport annuel du schéma de couverture de risque, déposé par le directeur en incendie, soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Demande d'aide financière PADF 2017-2018

2017-02-28

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Martel, appuyé par monsieur Gérald Delisle et résolu que le conseil municipal présente un projet dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts 2017-2018.

QUE le projet soit pour le tronçon du chemin du Lac-Trois-Milles ainsi que le chemin des Trembles qui sont sur les terres de la couronne;

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban s'engage à faire l'entretien des infrastructures mises en place;

QUE la Municipalité s'engage à payer sa contribution minimale qui est de 25% ainsi que l'excédent des dépenses s'il y a lieu;

QUE le Maire et le directeur général adjoint soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette aide financière, si nous avons une réponse favorable.

ADOPTÉE à l'unanimité.

4.2 Résolution protocole avec le MTQ pour trottoir

2017-02-29

CONSIDÉRANT que nous demandons au Ministère des Transports du Québec de refaire les égouts pluviaux sur la rue Principale à partir du milieu de la Côte du Neuf jusqu'à dépassé M. Lorenzo Perron;

CONSIDÉRANT que le Ministère a autorisé de faire préparer les plans et devis, que cette procédure s'échelonne sur une période de 18 mois;

CONSIDÉRANT que le Ministère a besoin d'une résolution du conseil qui s'engage à défrayer la différence entre le coût d'une bordure et la confection d'un trottoir;

Il est proposé par monsieur Gérald Delisle, appuyé par monsieur Yves Pagé et résolu que le conseil municipal s'engage envers le Ministère des Transports du Québec à

payer la différence entre le coût de la bordure et le coût des trottoirs;

Que le maire et le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette entente;

ADOPTÉE à l'unanimité.

4.3 Résolution demande à Hydro-Québec - Déplacement de poteaux

2017-02-30

CONSIDÉRANT que plusieurs poteaux sont placés à même les trottoirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit des travaux de réfection des trottoirs dans les prochaines années;

Il est proposé par madame Diane Morasse, appuyé par monsieur Michel Sasseville et résolu que le conseil municipal demande à Hydro-Québec le déplacement de cinq poteaux qui sont installés à même les trottoirs municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Résolution d'autorisation - Prises de vues avec un Drone au NDA Jam

2017-02-31

CONSIDÉRANT que les organisateurs du NDA JAM désirent obtenir les services d'un Drone pour des prises de vues des activités;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit donner son autorisation puisque les activités se déroulent sur des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du Drone monsieur Dave Smith possède une assurance responsabilité pour ce genre d'activité;

Il est proposé par monsieur Gérald Delisle, appuyé par monsieur Michel Sasseville et résolu que le conseil municipal autorise monsieur Smith à prendre des prises de vues avec un Drone lors du NDA JAM qui aura lieu les 12 et 13 août 2017, tout en respectant les lois pour ce genre d'activité.

QUE le NDA JAM et la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doivent être ajoutés comme assurés additionnels lors de cette activité.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.2 Résolution mention de félicitations au comité de Chasse et Pêche Notre-Dame-de-Montauban

2017-02-32

CONSIDÉRANT que le comité de Chasse et Pêche de Notre-Dame-de-Montauban a organisé un tournoi de pêche du 21 au 23 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que les personnes de ce comité sont des bénévoles qui ont à coeur le développement de leur municipalité;

Il est proposé par madame Diane Morasse, appuyé par monsieur Jean-Louis Martel et résolu que le maire et les conseillers s'associent pour féliciter et remercier tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de ce tournoi de pêche tenu les 21,22 et 23 janvier 2017, au lac de la Mine à Montauban.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.3 Résolution mention de félicitations à tous les bénévoles qui ont participé au tournoi hockey

2017-02-33

CONSIDÉRANT que le succès du tournoi d'hockey adultes passe par l'implication des bénévoles;

CONSIDÉRANT que les bénévoles ont à coeur le développement de leur municipalité;

Il est proposé par monsieur Michel Sasseville, appuyé par madame Diane Morasse et résolu que le maire et les membres de ce conseil s'associent pour féliciter et remercier tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite du tournoi d'hockey tenue les 27,28 et 29 janvier 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.4 Résolution aide financière - Fabrique NDA pour le feuillet paroissial

2017-02-34

Il est proposé par monsieur Gérald Delisle, appuyé par monsieur Yves Pagé et résolu que ce conseil autorise de prendre une publicité format demi carte d'affaire sur le feuillet paroissial qui est distribué aux deux semaines selon la saison.

Que le montant est de 50\$ pour l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.5 Résolution autorisation paiement NDA JAM aide financière 2016

2017-02-35

Madame Isabelle Denis se retire du vote considérant son implication dans ce comité.

CONSIDÉRANT que nous avons demandé au comité du NDA JAM d'obtenir leur état financier 2016,

CONSIDÉRANT que nous venons de recevoir leur état des revenus et dépenses pour l'édition 2016;

Il est proposé par monsieur Gérald Delisle, appuyé par monsieur Jean-Louis Martel et résolu que ce conseil autorise la directrice générale à annuler la facture de 2965.91\$ que nous leur avons facturé.

Que ce montant représente l'aide financière que nous leur accordons pour 2016.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers votants (5).

6.6 Résolution demande d'aide financière Association Chasse et Pêche Notre-Dame-de-Montauban

2017-02-36

CONSIDÉRANT que l'association chasse et pêche fait la promotion du sport de la chasse et de la pêche, sensibilise les membres et la population au braconnage et à la pollution terrestre et aquatique,

CONSIDÉRANT que ce comité travaille en partenariat avec la Maison des Jeunes lors d'activité spécifique estivale, ce qui permet de sensibiliser les adolescents au plaisir de la pêche et du plein air, tout en leur permettant d'amasser des fonds;

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Martel, appuyé par monsieur Michel Sasseville et résolu que ce conseil autorise le versement de leur aide financière qui est prévu au budget au montant de \$250.00 afin que l'association Chasse et Pêche de Notre-Dame-de-Montauban poursuive leur bon travail d'éducation pour ce merveilleux sports.

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.7 Résolution demande de subvention FDT - Enveloppe régionale

2017-02-37

CONSIDÉRANT que le sentier de motoneige ne passe plus sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que nous avons des citoyens qui font de la motoneige et qu'ils s'impliquent afin de trouver l'endroit pour le sentier;

CONSIDÉRANT qu'il y aura des travaux à réaliser sur le nouveau sentier;

Il est proposé par madame Diane Morasse, appuyé par monsieur Gérald Delisle et résolu que ce conseil demande une aide financière dans le cadre du FDT régionale à la MRC de Mékinac afin de pouvoir réaliser les travaux.

QUE la municipalité en collaboration avec le Club Alton ainsi que le Club de la Mauricie s'entendront pour le partage de la part que nous devons mettre si nous obtenons une aide financière.

QUE le maire et le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande;

ADOPTÉE à l'unanimité.

6.8 Résolution demande de subvention FDT - Enveloppe locale

2017-02-38

CONSIDÉRANT que la municipalité a à coeur la vie active de ces citoyens;

CONSIDÉRANT que la municipalité a sur son territoire une cuisine collective;

CONSIDÉRANT que les organismes organisent beaucoup d'activités dans nos infrastructures culturelles et de loisirs;

CONSIDÉRANT que nous manquons d'équipements pour répondre aux besoins des organismes;

Il est proposé par monsieur Yves Pagé, appuyé par monsieur Michel Sasseville et résolu que ce conseil fasse une demande dans le programme FDT local de la MRC Mékinac afin de faire l'acquisition d'équipements tels que des chaises, des tables, équipements audio visuel, réfrigérateur etc.

Que l'acquisition de ses équipements bénéficieront à tous les citoyens de notre municipalité;

Que les utilisateurs de nos salles pourront organiser plusieurs activités afin de les garder actifs dans notre communauté.

Que le Maire et le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE à l'unanimité.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Nomination du comité ressources humaines

2017-02-39

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la FQM pour les accompagner dans la démarche de restructuration;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait la création d'un comité exécutif de restructuration des ressources humaines au cours d'une séance;

CONSIDÉRANT que ce comité exécutif se veut un comité de travail et qu'il n'a pas de statut décisionnel et que les conclusions de ce comité exécutif devront être transmises au conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban afin que ce dernier prenne les décisions menant à la restructuration qu'elle a initiée;

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Martel, appuyé par monsieur Yves Pagé et résolu que ce comité rencontrera les représentants de la Fédération Québécoise des Municipalités afin d'établir la structure la plus adéquate et la plus efficace pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban en ce qui concerne son personnel et qu'il fasse rapport de ses conclusions au conseil municipal afin que ce dernier puisse procéder à la restructuration nécessaire;

Il est également résolu que le conseil municipal nomme les membres suivants pour former le comité ressources humaines;

- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire
- Madame Isabelle Denis, conseillère
- Monsieur Gérald Delisle, conseiller
- Monsieur Benoit Caouette, D.G.A.

ADOPTÉE à l'unanimité.

**7.1.2 Résolution entente avec la Coopérative de Solidarité Multiservices
Montauban**

2017-02-40

CONSIDÉRANT que la municipalité veut s'assurer de maintenir des services de proximité sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la coopérative a la responsabilité de la gestion et de la location de l'espace se rattachant aux services du guichet automatique et collabore pour la location des espaces non occupés dans le bâtiment situé au 545, avenue des Loisirs, Notre-Dame-de-Montauban (QC) G0X 1W0;

Il est proposé par monsieur Yves Pagé, appuyé par monsieur Gérald Delisle et résolu que ce conseil signe un contrat de gestion pour la location d'espace dans le bâtiment 545, avenue des Loisirs.

Que la compensation versée à la Coopérative sera le coût équivalent au loyer annuel de l'espace du guichet automatique actuellement celui de Desjardins.

Qu'advenant la fermeture ou le retrait du guichet automatique, la compensation pour le contrat de gestion sera à revoir.

Que le maire et le directeur général adjoint soient et sont autorisé à signer tous les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE à l'unanimité.

7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée

7.3 Résolution levée de l'assemblée

2017-02-41

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Diane Morasse, appuyé par monsieur Jean-Louis Martel et résolu que la séance soit levée à 21h 31.

ADOPTÉE à l'unanimité.

Monsieur Jean-Guy Lavoie
Maire

Monsieur Benoit Caouette
Directeur général adjoint

" Je _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce _____ février 2017.